

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 33 |

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

09-2006
Décision modificative n° 4 – Régularisation d'imputation budgétaire
Etude de définition et de programmation d'un Parc Exposition en
Vallée de l'Hérault

Madame F. Martin, rapporteur, explique que les crédits prévus au chapitre 20, opération 38 « Création d'un parc expo» du budget primitif 2006 s'avèrent insuffisants.

Elle précise que le montant budgété initialement pour cette opération dans le cadre de la section investissement du budget principal 2006 (25 000€ TTC) n'est pas suffisant au regard de la prestation choisie (37 949.08€ TTC) suite au lancement du marché à procédure adaptée fin 2005 et à son attribution en janvier 2006.

Madame F. Martin ajoute qu'il est proposé d'effectuer un virement de crédit de 13 000€ de chapitre à chapitre et d'opération à opération en section d'investissement au niveau des crédits de travaux prévus pour l'opération n° 40 « Hangar SOM ».

Les crédits de travaux inscrits au chapitre 21 pour l'opération n° 40 s'élèvent à 191 000€, c'est-à-dire 335 000€ mis au BP2006 diminué de 144 000€ suite à la décision modificative n°3.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Dépenses - 2031 – 20 « Frais d'études» opération 38 | | 13 000 € |
| Dépenses - 2138 – 21 « Autres constructions» opération 40 | 13 000 € | |
| Recettes - 10222 – 10 « FCTVA » fonction 90 | | 2 000 € |
| Recettes - 10222 – 10 « FCTVA » fonction 812 | 2 000 € | |
| Recettes - 1641 – 16 « Emprunts » opération 38 | | 11 000 € |
| Recettes - 1641 – 16 « Emprunts » opération 40 | 11 000 € | |

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- pour un total de 13 000€ la décision modificative permettant la régularisation d'imputation budgétaire sur l'étude de définition et de programmation d'un parc exposition en Vallée de l'Hérault.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET